



CIB

Conférence Internationale des Barreaux

# DU CÔTÉ DE...

## LES ÉCHOS DU CIFAF : FORMATION EN PRÉLUDE À LA CIB À HAÏTI



Les échos du CIFAF : Formation en prélude à la CIB à Haïti

Il ne fait plus aujourd'hui aucun doute que la compétence d'un Avocat et sa capacité à s'imposer au niveau national et international dépendent prioritairement de sa formation : formation initiale bien sûr, mais aussi formation continue. Son aptitude à traiter les nouvelles formes de contentieux juridiques dépend de sa curiosité, de sa volonté d'être toujours informé des nouvelles évolutions juridiques. C'est ainsi que pour accompagner les différents Barreaux dans la réalisation de cette obligation déontologique (cf. recommandations de l'Union Internationale des Avocats -UIA) qui incombe aux avocats et à leur Barreau, le Centre International en Afrique des Avocats Francophones a été créé en 2000. Grâce aux sessions

de formation initiale et continue qu'il organise, le CIFAF qui a déjà su se distinguer par ses réalisations, des autres centres de formation, est devenu une Institution incontournable pour la formation des Avocats non pas seulement d'Afrique mais de tout l'espace couvert par la Francophonie.

Sa devise est : "Le droit est en constante évolution. Ne pas se former chaque jour, c'est être un peu moins Avocat".

Pour réaliser ses objectifs, le CIFAF organise chaque année des sessions de formation initiale s'adressant aux plus jeunes avocats depuis 2000 et depuis 2011, des sessions de formation continue délocalisées.

Les dernières formations continues gratuites ont eu lieu à Kigali (Rwanda) en décembre 2012, à Niamey (Niger) en novembre 2013, à Abidjan (Côte d'Ivoire) en décembre 2013, à Libreville (Gabon) en juin 2014, à Lomé (Togo) en juillet 2014, à Cotonou (Bénin) en novembre 2014, à Dakar (Sénégal) en décembre 2014, une deuxième fois à Kigali (Rwanda) en avril 2015, à Ouagadougou (Burkina-Faso) en mai 2015, à Cotonou (Bénin) en Octobre 2015, à Kinshasa (République Démocratique Congo) en novembre 2015, une deuxième fois à Cotonou (Bénin) les 30 novembre et 1er décembre 2015 en prélude aux assises de la CIB, à Douala (Cameroun) en mars 2016 et une deuxième fois à Yaoundé (Cameroun) en décembre 2016 en prélude aux assises de la CIB, à Conakry (Guinée) en avril 2017.

Grâce aux sessions de formation continue que le Centre a organisées, près de six mille avocats francophones ont été formés.

Il convient de préciser qu'une session de formation continue se tient systématiquement en prélude aux Assises de la CIB. La dernière a donc eu lieu à Haïti les 4 et 5 décembre derniers.

Cette session de formation a été organisée en symbiose et en collaboration avec la CIB qui est le "plus ancien des réseaux professionnels et institutionnels de la francophonie" et la fédération des Barreaux de Haïti. L'organisation des sessions de formation en prélude au congrès offre une occasion exceptionnelle aux deux Institutions de renforcer la riche et fructueuse collaboration qu'elles entretiennent depuis la création du CIFAF.



CIB

Conférence Internationale des Barreaux

Il est important à cet égard de remercier très sincèrement Monsieur le Bâtonnier Bernard Vatier, Secrétaire Général de la CIB, Monsieur le Bâtonnier, Gaston Stanley, Président de la fédération des Barreaux de Haïti et notre consœur Delphine Jaafar, cheville ouvrière de la CIB, pour leur engagement et leur constante disponibilité dans la réussite de cette session de formation.

Je remercie également tous les formateurs qui ont partagé leur expérience et leur savoir avec les 403 Avocats haïtiens et du monde à l'occasion de cette session de formation. Cette nouvelle session a permis des échanges riches et complexes du droit.

Les besoins de formation des Avocats sont énormes et les actions entreprises par les deux Institutions doivent être à la fois complémentaires et approfondies.

Il serait donc judicieux que pour les prochaines assises de la CIB à Lausanne, le Barreau de Lausanne, la CIB et le CIFAF travaillent ensemble sur des thématiques communes s'inscrivant dans le thème retenu "L'avocat du XXIe siècle et les modes de résolution des conflits".

Enfin, je voudrais, une nouvelle fois, souligner l'appui indéfectible de l'OIF et de Monsieur Michel Carrie, chargé de mission (OIF), dans la réalisation des sessions de formation organisées par le CIFAF.

**Maître Jacques A. MIGAN**

Ancien Bâtonnier  
Directeur du CIFAF